

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 23 octobre 2014
à 9H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 23 octobre 2014 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUÉRIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique donnant pouvoir à Monsieur Yvon MAHE
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 23 octobre 2014
à 9 H 30 à La Roche Bernard

2 POLITIQUE DE BASSIN

**EPTB Vilaine : Programme 2015 – 2017 : Partenariat avec l'Agence de l'Eau :
Projet de convention**

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine arrive dans la phase finale de son approbation. Comme le SAGE 2003, il cadre les actions à mener sur le bassin. Pour certaines de ces actions, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) est amenée à intervenir soit au titre de la coordination de bassin, soit comme maître d'ouvrage local (par exemple sur l'estuaire). Ces programmes d'actions, parce qu'ils mettent en œuvre le SAGE, peuvent recevoir des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des autres financeurs.

Une convention est en cours d'élaboration avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin de donner de la visibilité au financement des actions en mettant notamment en œuvre une programmation pluriannuelle (3 ans). Les détails de ces programmations devraient être finalisés au début de l'an prochain.

Cependant la demande globale de subvention à l'Agence de l'Eau pour les actions de 2015 doit être déposée en décembre 2014, même si chaque action ponctuelle fait ensuite l'objet d'une demande séparée.

Le tableau joint vise à vous informer du projet de contenu du programme 2015, sans toutefois préjuger du débat d'orientation budgétaire ni du vote final du budget. C'est un premier projet qui donne les principes de programmation et les premières hypothèses financières à discuter avec les financeurs.

Pour l'année 2015, le montant total du programme est estimé à près de 940 k€. Le montant des subventions est d'environ 730 k€. La part restant à la charge de l'IAV est de 210 k€.

Rappelons qu'en 2013, le programme d'actions s'élevait à 1 363 K€ (407 K€ restant à la charge de l'IAV) et en 2014 il s'élevait à 1 275 K€ (304 K€ restant à la charge de l'IAV).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration, approuve les orientations de ce projet de convention à finaliser avec les financeurs.

**Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT**


Jean-François GUERIN



REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE
29 OCT. 2014

thématique	n°	action	2015															
			Région Bretagne SAGE		Région Bretagne GIZC		AEUB		CG 22		Pays de la Loire		Europe		IAV			
			Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Participat°		
Total 2015																		
IAV - Coordination	Animation sur SAGE Vilaine, coordination	Secrétariat de la CLE Animation du SAGE	6,92%	21 800 €	70% (1)	191 000 €	2,25%	7 000 €	forfait	32 000 €					20%	63 000 €		
		Animation du réseau des techniciens rivières (ASTER)	14%	7 600 €	50% (2)	34 800 €									20%	10 600 €		
		Evaluation de la qualité des inventaires de zones humides	30%	5 400 €	50%	9 000 €									20%	3 600 €		
		Réalisation du tableau de bord du nouveau SAGE	30%	14 400 €	50%	24 000 €									20%	9 600 €		
		Outil d'assistance des enjeux du Sage à l'échelle des territoires	30%	5 700 €	50%	9 500 €									20%	3 800 €		
		Accompagnement des techniciens de bassin versant (Journées techniques d'échanges)	30%	1 500 €	50%	2 500 €									20%	1 000 €		
		Elaboration et diffusion de document de sensibilisation sur le nouveau Sage	30%	3 000 €	50%	5 000 €									20%	2 000 €		
		Sous - Total			59 400 €		275 800 €		7 000 €		32 000 €		0 €		93 600 €			
		IAV - Opérateur local	Gestion des milieux aquatiques	Developper des méthodes de gestion les plantes envahissantes		5 000 €	30%	1 500 €									70%	3 500 €
				Suivi de la valeur agro-écologique des prairies en zones humides	50%	2 500 €						30%	1 500 €				20%	1 000 €
Suivis natura 2000 sur l'Isac				10 000 €						80%	8 000 €				20%	2 000 €		
Disposition 10 du Sage : gestion des niveaux d'eau sur les marais Vilaine aval	30%			4 350 €	50%	7 250 €									20%	2 900 €		
Suivi de la morphologie des masses d'eau côtières (envasement)	50%			11 500 €											50%	11 500 €		
Lutte contre les impacts liés à l'envasement	50%			23 000 €											50%	23 000 €		
Elaboration d'un schéma de gestion durable de la navigation de plaisance dans le bassin de navigation « Baie de Vilaine - Vilaine maritime »				70 000 €	56%	39 200 €	24%	16 800 €							20%	14 000 €		
Communication sur le littoral				8 000 €	56%	4 500 €	24%	1 900 €							20%	1 600 €		
Mesure de la qualité bactériologique en estuaire	30%			600 €	50%	1 000 €									20%	400 €		
Sous - Total					127 800 €		170 700 €		0 €		9 500 €		0 €		117 300 €			
Préservation des milieux aquatiques		Inventaire des cours d'eau	30%	38 700 €	50%	64 500 €								20%	25 800 €			
		Suivi scientifique des migrations de poissons au barrage d'Arzal	30%	13 950 €	50%	23 250 €								20%	9 300 €			
		Gestion de l'anguille sur le bassin versant de la Vilaine en Bretagne	30%	15 300 €	50%	25 500 €								20%	10 200 €			
		Etude migration d'avalaison anguille argentée - Fonctionnement	30%	17 400 €	50%	29 000 €									20%	11 600 €		
		Sous - Total			127 800 €		170 700 €		0 €		9 500 €		0 €		117 300 €			
Total				937 000 €		187 200 €		43 700 €		446 500 €		7 000 €		41 500 €		209 900 €		

(1) Les modalités de l'Agence de l'eau pour 2014 pour le financement de la cellule d'animation du SAGE prvoient au maximum 4 ETP de chargés de mission et 1 ETP pour le secrétariat. Le coût plafond par ETP est de 70 000 €. A cela s'ajoute des forfaits pour le fonctionnement de 20 000 € (12 000 € + 8 000 €) et pour le fonctionnement de la CLEI pour le premier ETP chargé de mission plus 10 000 € pour les autres et le secrétariat. Le taux de subvention est de 70 %.